

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2286

18 septembre 2008

### SOMMAIRE

3W Network S.A. ....	109712	Hightly S.A. ....	109717
Aberdeen International Holdings S.A. ..	109685	Hotel du Vin Europe S.à r.l. ....	109726
Aberdeen International Holdings S.A. ..	109685	Ici Paris XL (Luxembourg) S.A. ....	109708
Aberdeen International Holdings S.A. ..	109685	ING PFCE Middle Holdco S.à r.l. ....	109709
Aberdeen International Holdings S.A. ..	109684	Intrawest Luxembourg Sàrl ....	109687
Adeline Institut S.à r.l. ....	109720	Invista Real Estate Opportunity Fund Holding Sàrl ....	109725
Advanced Dairy Company (Luxembourg) Limited ....	109687	Issin Investments SA ....	109686
Allbright S.A.H. ....	109708	Iteq Management Company S.A. ....	109684
ArcStore S.A. ....	109728	JFC Financial Services S.A. ....	109683
Argeal ....	109718	Kefren S.A. ....	109686
Argeal ....	109719	Lab Services S.A. ....	109717
Bosting Holding S.à r.l. ....	109725	Malmaison Europe S.à r.l. ....	109726
Bureau comptable et fiscal Claudette Wei- dert S.à r.l. ....	109720	Merrill Lynch European Holdco S.à r.l. ..	109721
Burling International Consultance & Tra- ders Soparfi S.A. ....	109683	NIS Holdings S.à r.l. ....	109711
Café-Pizzeria Tomela s.à.r.l. ....	109725	Okashi Holding S.A. ....	109707
Captherm S.A. ....	109684	Okashi Holding S.A. ....	109685
Captherm S.A. ....	109684	Okashi Holding S.A. ....	109708
Clervaux - cité de l'image, association sans but lucratif ....	109721	Ost Bazar S.à r.l. ....	109727
Cyria S.A. ....	109687	Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l. ....	109727
Deveen S.à r.l. ....	109719	Parivest S.A. ....	109686
Dexia LdG Banque S.A. ....	109727	Pradera Central Holdco S.à r.l. ....	109683
ECM Czech Republic A.G. ....	109719	Reactilux S.A. ....	109682
Eurobuild Investment S.A. ....	109726	Salon de Coiffure LC S.à r.l. ....	109710
Famaplast S.A. ....	109725	Serifali JV S.à r.l. ....	109724
FB Holding S.A. ....	109724	SINO INTERNATIONAL CONSULT (LU- XEMBOURG) S.à r.l. in Abkürzung SIC (Luxembourg) S.à r.l. ....	109682
Fondation Amiperas ....	109720	SLF S.A. ....	109721
Freileitungsbau S.à r.l. ....	109724	The New Century Fund ....	109682
FUGRO ECO CONSULT, Gesellschaft mit beschränkter Haftung ....	109698	Third Eye Capital Special Opportunities Sàrl ....	109699
GIE LuxTram ....	109718	Watchtech S.à r.l. ....	109711
Golden Hope Investments (Europe) S.à r.l. .....	109726	Watchtech S.à r.l. ....	109716
		WESTVACO Luxembourg S.à.r.l. ....	109724

**The New Century Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 81.235.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 25 avril 2008*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de réélire, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2009, les Administrateurs suivants, à l'exception de Monsieur Edward de BURLET:

\* Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Administrateur et Président d'Administration

\* Monsieur Jean HECKMUS, Administrateur

- de nommer, sous réserve du nihil obstat de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2009, Monsieur Dominique DUBOIS, en qualité de nouvel Administrateur.

- la réélection du Réviseur d'Entreprises DELOITTE S.A, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 LUXEMBOURG

- Monsieur Jean HECKMUS, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 LUXEMBOURG

- Monsieur Dominique DUBOIS, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 LUXEMBOURG

Le Réviseur d'Entreprises est:

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Véronique JEAN / Philippe VISCONTI

*Mandataire Principal / Directeur Adjoint*

Référence de publication: 2008109766/1183/34.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06468. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080123029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

**Reactilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.316.

Le bilan au 31/12/2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre-Olivier WURTH.

Référence de publication: 2008112192/1089/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00105. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080120042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

**SINO INTERNATIONAL CONSULT (LUXEMBOURG) S.à r.l. in Abkürzung SIC (Luxembourg) S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7397 Hunsdorf, 18, rue F. Dostert.

R.C.S. Luxembourg B 107.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008108001/591/13.

Enregistré à Diekirch, le 13 août 2008, réf. DSO-CT00147. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080123586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

**Pradera Central Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.721.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2008.

*Pour PRADERA CENTRAL HOLDCO S.à r.l., société à responsabilité limitée*

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Guy KETTMANN

Référence de publication: 2008103201/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01566. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

**JFC Financial Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.522.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 mars 2007, acte publié au Mémorial C no 980 du 25 mai 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour JFC Financial Services S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008102811/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03449. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**Burling International Consultance & Traders Soparfi S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 86.228.

EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre BURLING INTERNATIONAL CONSULTANCE & TRADERS SOPARFI S.A., N° immatriculation: 86.228 et la Fiduciaire FIDUFISC S.A., N° immatriculation: B 73.560 est résiliée. Le siège social jusqu'alors fixé au 7, Grand-rue, L-1661, Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 août 2008.

Pour extrait conforme.

FIDUFISC S.A.

C. WETZEL

Signature

Référence de publication: 2008113647/4906/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08901. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

**Captherm S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 110.325.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/09/08.  
Abroad Fiduciaire Sarl  
Signature

Référence de publication: 2008114035/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT13003. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Captherm S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 110.325.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/09/08.  
Abroad Fiduciaire Sarl  
Signature

Référence de publication: 2008114034/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT13002. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Aberdeen International Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 67.747.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES  
11, boulevard Royal, B.P. 742, L-2017 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008113637/803/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11532. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Iteq Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 63.198.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113398/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS04914. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Aberdeen International Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 67.747.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES  
11, boulevard Royal, B.P. 742, L-2017 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008113638/803/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11534. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Aberdeen International Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 67.747.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES  
11, boulevard Royal, B.P. 742, L-2017 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008113636/803/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11530. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Aberdeen International Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 67.747.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES  
11, boulevard Royal, B.P. 742, L-2017 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008113635/803/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11529. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Okashi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 49.061.

Le bilan au 31/12/1995 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113265/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10781. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

---

**Kefren S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 52.039.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2008113397/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02325. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

**Parivest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 47.394.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 14 août 2008 à 11 heures au siège social que:

1. suite à la scission de la Fiduciaire FRH Sàrl (anc. Fiduciaire Reuter-Wagner & associés Sàrl), la Fiduciaire Cabexco Sàrl, demeurant à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée statutaire de 2013.

2. le mandat des administrateurs, M. Jean-Paul Goerens, Mme Beatriz Garcia et Mme Colette Wohl, tous demeurant au 5, bd Royal, L-2449 Luxembourg, est renouvelé jusqu'au jour de l'assemblée statutaire de 2013.

Pour Extrait Sincère et Conforme  
Le Conseil d'Administration  
Signature

Référence de publication: 2008114062/312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00281. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Issin Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 82.637.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires de la société tenue le 13 juin 2008 à 10.00 heures au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 13 juin 2008 à 10.00 heures que:

1. que la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, demeurant au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes en remplacement de la Fiduciaire FRH Sàrl avec expiration du mandat le jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012;

2. que la démission de Monsieur Ardito Toson de son poste d'administrateur est acceptée et que Mme Beatriz Garcia, demeurant au 5, bd Royal, L-2449 Luxembourg est nommée administrateur avec expiration du mandat le jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour Extrait sincère et conforme  
Le Conseil d'Administration  
Signature

Référence de publication: 2008114065/312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00279. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Intrawest Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 63.994.

Les comptes annuels audités au 30 juin 2006 de Intrawest Luxembourg S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.08.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114067/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00557. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Cyria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 35.528.

Le bilan (version abrégée des comptes annuels) au 30.11.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008114069/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00776. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Advanced Dairy Company (Luxembourg) Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 141.260.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Advanced Dairy II Company Limited, an exempted limited liability company governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and entered into the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 214967,

represented by Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on August 18, 2008; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

**Chapter I.- Form, name, registered office, object, duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Advanced Dairy Company (Luxembourg) Limited".

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at forty thousand dollars of the United States of America (US\$ 40,000.-) divided into forty thousand (40,000) shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (US\$ 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

#### Chapter IV.- Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the second (2nd) Wednesday of June at 14:00 (GMT+1).

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation

or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. Financial year, financial statements, distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital (US\$)	number of shares	amount paid-in (US\$)
Advanced Dairy II Company Limited . . . . .	40,000.-	40,000	40,000.-
Total: . . . . .	40,000.-	40,000	40,000.-

The amount of forty thousand dollars of the United States of America (US\$ 40,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### *Expenses*

For registration purposes the share capital is valued at EUR 27,148.09.

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred (2,500.-) euro.

### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2008.

### *Shareholders resolutions*

#### *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Stefan Lambert, manager, born on January 8, 1964 in Trier (Germany), and having his professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
- Dr Jan Koenighaus, manager, born on November 14, 1972 in Pinneberg (Germany), and having his professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and
- Mr William Janetschek Jr., chief financial officer, born on August 28, 1961 in New York (New York, United States of America) and having his professional address at 9 West 57 Street, Suite 4200, New York, USA.

The general meeting of shareholders further resolved that Mr William Janetschek Jr. be classified as Class A Managers (as defined within the articles of incorporation of the Company) and that Messrs Jan Koenighaus and Stefan Lambert be appointed as Class B Managers (as defined within the articles of incorporation of the Company).

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

Advanced Dairy II Company Limited, une exempted limited liability company régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, Po Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans et immatriculée au registre des Iles Cayman sous le numéro 214967,

représentée par Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 août 2008; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, dénomination, siège, objet, durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "Advanced Dairy Company (Luxembourg) Limited"

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

### Chapitre II. Capital, parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à quarante mille dollars des États-Unis d'Amérique (US\$ 40.000.-) divisé en quarante mille (40.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des États-Unis d'Amérique (US\$ 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera

requis pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le deuxième mercredi du mois de juin à 14 heures (GMT+1).

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

### Chapitre V. Exercice social, comptes annuels, distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

### Chapitre VI.- Dissolution, liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit (US\$)	nombre de parts sociales	montant libéré (US\$)
Advanced Dairy II Company Limited . . . . .	40.000,-	40.000	40.000,-
Total: . . . . .	40.000,-	40.000	40.000,-

Le montant de quarante mille dollars des États-Unis d'Amérique (US\$ 40.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à EUR 27.148,09.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cinq cents (2.500,-) euros.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2008.

*Assemblée générale extraordinaire*

*Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Stefan Lambert, gérant, né le 8 janvier 1964 à Trèves (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Jan Koenighaus, gérant, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
- Monsieur William Janetschek Jr., directeur financier, né le 28 août 1961 à New York (New York, États-Unis d'Amérique) et ayant son adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Suite 4200, New York, États-Unis d'Amérique

L'assemblée générale des associés a par ailleurs décidé de nommer Monsieur William Janetschek Jr. en tant que Gérant de Catégorie A (au sens des statuts de la Société) et Messieurs Stefan Lambert et Jan Koenighaus en qualité de Gérants de Catégorie B (au sens des statuts de la Société).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. P. Spang et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 août 2008, LAC/2008/35279. — Reçu cent trente-cinq euros et un cents Eur 0,5% = 135.01.

*Le receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008114856/5770/612.

(080133556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

**FUGRO ECO CONSULT, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 49.402.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 novembre 1994, acte publié au Mémorial C no 94 du 7 mars 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 décembre 1998, acte publié au Mémorial C no 239 du 7 avril 1999, modifiée par acte sous seing privé en date du 19 juillet 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 184 du 1<sup>er</sup> février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/08/2008.

*Pour FUGRO ECO CONSULT Gesellschaft mit beschränkter Haftung*

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008114739/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11130. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**Third Eye Capital Special Opportunities Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 141.259.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the twentieth day of August.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Third Eye Capital ABL Opportunities Fund, a corporate partnership limited by shares, (société en commandite par actions), formed under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with trade and companies register, under number B138045

here represented by Matthieu Chambon, lawyer, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 19 August 2008.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - registered office - object - duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Third Eye Capital Special Opportunities SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the "Articles").

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## II. Capital - shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

6.3. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

6.4. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.6. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.7. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

## III. Management - representation

### Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

### Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of a manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

**IV. Shareholder(s)**

**Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.**

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 12. Sole shareholder**

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - allocation of profits - supervision**

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

**Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**VI. Dissolution - liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

**VII. General provisions**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

*Subscription and payment*

Third Eye Capital ABL Opportunities Fund, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand three hundred (2,300.-) euro.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Arif N. Bhalwani, Chief Executive Officer of Third Eye Capital Management Inc., born on 12 August 1971 in Kampala, in Uganda and residing at 33 Delisle Avenue, Suite 907 Toronto, Ontario M4V 3C7 Canada;

Robert DeNormandie, senior financial management, born on 20 October 1944 in Boston, USA and residing at 11, rue Nicolas Wester, L-5836 Alzingen, appointed as vice-chairman of the board of managers of the Company; and

Richard Goddard, chartered accountant, born on 5 December 1959 in Fareham, UK and residing at 4, chaussée Blanche, L-8014 Strassen.

2. The registered office of the Company is set at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, he and signed by the latter with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingtième jour d'août,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Third Eye Capital ABL Opportunities Fund, une société en commandite par action, régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés, sous le numéro B138045.

Représentée par Matthieu Chambon, avocat, résidant professionnellement au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 août 2008

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - siège social - objet - durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est Third Eye Capital Special Opportunities SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle

de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12 500 €), représenté par douze mille cinq cents (12 500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **Gestion - représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de n'importe quel gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### **Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## III. Associé(s)

### **Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.**

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

### **IV. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **V. Dissolution - liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VI. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

*Souscription et libération*

Third Eye Capital ABL Opportunities Fund, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12 500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (1 €) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euro (12 500 €)

Le montant de douze mille cinq cent euro (12 500 €) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille trois cents (2.300,-) euros.

*Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Arif N. Bhalwani, Président de Third Eye Capital Management Inc., né le 12 août 1971 à Kampala, en Uganda et résidant à 33 Delisle Avenue, Suite 907 Toronto, Ontario M4V 3C7 Canada.

Robert DeNormandie, directeur financier, né le 20 octobre 1944, à Boston, USA et domicilié au 11, rue Nicolas Wester, L-5836 Alzingen nommé vice-président du conseil de gérance de la Société, et

Richard Goddard, expert comptable, né le 5 décembre 1959 à Fareham, UK et domicilié au 4, chaussée Blanche, L-8014 Strassen.

2. Le siège social de la Société est établi au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Chambon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 août 2008, LAC/2008/35261. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

*Le receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008114857/5770/477.

(080133527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

**Okashi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 49.061.

Le bilan au 31/12/1997 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113262/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10779. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

---

**Okashi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 49.061.

Le bilan au 31/12/1996 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113264/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10780. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

---

**Ici Paris XL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.955.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires du 11/12/2006*

Les actionnaires de la société Ici Paris XL (Luxembourg) S.A. réunis en Assemblée Générale en date du 11/12/2006, au siège social, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- Les actionnaires prennent acte et acceptent la démission de Monsieur Ian Francis WADE, administrateur de société, demeurant à Hong-Kong (Hong-Kong), 27A, South Bay Road 61, de son mandat d'administrateur de la société à compter du 11/12/2006.

- Par ailleurs, Monsieur Richard CHAN, administrateur de société, demeurant à L-1933 Luxembourg-Limpersberg (Luxembourg), rue Siggy vu Letzebuerg, 41, Appartement 14

et Monsieur Christian SALBAING, administrateur de société, demeurant à SW11 4AW Battersea, Londres (Royaume-Uni), Hester Road, 8, Appartement D56 Albion Riverside

sont nommés administrateurs de la société à compter du 28/11/2006 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

- Enfin, Monsieur Dominic Kai Ming LAI, administrateur de société, demeurant à Hong-Kong (Hong-Kong), 10/F Jade House, 47C Stubbs Road est nommé administrateur de la société, à compter du 11/12/2006 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Bruxelles, le 26.08.2008.

Pour extrait conforme

DUMON, SABLON & VANHEESWIJCK

Verenigingstraat, 57-59, rue de l'Association, Brussel - 1000 - Bruxelles

Advocaten - Avocats

Signature

Référence de publication: 2008115295/9323/30.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01589. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

---

**Allbright S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.087.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008113300/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10293. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

**ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 583.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.469.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of August.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE Top Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.703, hereby represented by Mr Raymond THILL, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 11, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in her capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCE Middle Holdco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem on October 16th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1207 of November 17th, 2003, and modified last time by deed of M<sup>e</sup> Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on December 12th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 458 dated March 27, 2007.

The capital of the company is fixed at five hundred and sixty-one thousand euro (561,000.- EUR) represented by five hundred and sixty-one (561) shares, with a nominal value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

*First resolution*

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of twenty-two thousand euro (22,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of five hundred and sixty-one thousand euro (561,000.- EUR) to five hundred and eighty-three thousand euro (583,000.- EUR), by issuing twenty-two (22) new shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

*Subscription and liberation*

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the twenty-two (22) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand (1,000.- EUR), so that the amount of twenty-two thousand euro (22,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at five hundred and eighty-three thousand euro (583,000.- EUR) represented by five hundred and eighty-three (583) shares of a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française:**

L'an deux mille huit, le 18 août

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

ING PFCE Top Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.703, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, employé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 11 août 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1065 du 14 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 458 du 27 mars 2007.

Le capital social de la société est fixé à cinq cent soixante et un mille euros (561.000.- EUR) représenté par cinq cent soixante et une (561) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de vingt-deux mille euros (22.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent soixante et un mille euros (561.000.- EUR) à cinq cent quatre-vingt-trois mille euros (583.000.- EUR), par l'émission de vingt-deux (22) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et libération*

Et à l'instant, les vingt-deux (22) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de vingt-deux mille euros (22.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-trois mille euros (583.000.- EUR) représenté par cinq cent quatre-vingt-trois (583) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2008, LAC/2008/35122. — Reçu cent dix euros Eur 0,50% = 110,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008114934/5770/95.

(080133150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

---

### **Salon de Coiffure LC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 172, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 70.194.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

109711

Violeta CIMBALJEVIC-PLANIC

Gérante

Référence de publication: 2008113357/1716/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09681. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.425.500,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 135.147.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 06 juin 2008 que

Barclays Capital Principal Investments Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 02958400, ayant son siège social au 1 Churchill Place, Londres, E14 5HP;

a cédé les parts suivantes

- 3000 parts sociales de catégorie B1
- 3000 parts sociales de catégorie B2
- 3000 parts sociales de catégorie B3
- 3000 parts sociales de catégorie B4
- 3000 parts sociales de catégorie B5

à KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership, existant selon les lois des Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Caïmans sous le numéro MC-20071, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman;

et

KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership, existant selon les lois des Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Caïmans sous le numéro MC-20071, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman;

a cédé les parts suivantes:

- 3000 parts sociales Préférentielles de catégorie A1
- 3000 parts sociales Préférentielles de catégorie A2
- 3000 parts sociales Préférentielles de catégorie A3
- 3000 parts sociales Préférentielles de catégorie A4
- 3000 parts sociales Préférentielles de catégorie A5

à Barclays Capital Principal Investments Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 02958400, ayant son siège social au 1 Churchill Place, Londres, E14 5HP;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115273/1092/41.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08609. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

---

**Watchtech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 90.584.

—  
Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26.08.2008.

Fiduciaire interrégionale s.a.  
14, Haaptstrooss - L-8720 Rippweiler  
Fiduciaire comptable  
Signature

Référence de publication: 2008113640/823/16.

Enregistré à Diekirch, le 22 août 2008, réf. DSO-CT00212. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080127793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

### **3W Network S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 141.247.

#### STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-neuf août.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme "MECASOFT S.A.", établie et ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris, dûment représentée par son administrateur-délégué Madame Régine CAILLAU, juriste, demeurant à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2) La société anonyme "BECHOLD S.A.", établie et ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris, dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Alfred POLOMSKI, employé privé, demeurant à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

3) La société de droit des Iles Vierges Britanniques "ALERI FINANCIAL CORP.", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3152, (Iles Vierges Britanniques),

dûment représentée par son directeur Monsieur Olivier PIHET, directeur de société, demeurant à F-78170 La Celle Saint Cloud, avenue de la Jonchère, 60, Résidence Elisée II, (France),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

#### **I. Nom, durée, objet, siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "3W NETWORK S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscriptions ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

Par ailleurs, elle pourra avoir une activité de conseils aux entreprises.

La Société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

## II. Capital social - actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires, décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de mai à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

## IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à

une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble; télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature collective de tous les administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

##### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites comme suit:

1) La société "MECASOFT S.A.", prédésignée, neuf mille neuf cent vingt actions, . . . . .	9.920
2) La société "BECHOLD S.A.", prédésignée, neuf mille neuf cent vingt actions, . . . . .	9.920
3) La société "ALERI FINANCIAL CORP.", prédésignée, onze mille cent soixante actions, . . . . .	<u>11.160</u>
Total: trente et un mille actions, . . . . .	31.000

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de cinquante pour cent (50%) de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR) est à la disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les parties comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Alfred POLOMSKI, employé privé, né à Calonne-Ricouart, (France), le 2 avril 1953, demeurant à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth;

b) La société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques "ALERI FINANCIAL CORP.", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3152, (Iles Vierges Britanniques), inscrite au "Registrar of Corporate Affairs" auprès de la "BVI Financial Services Commission" des Iles Vierges Britanniques en tant que International Business Company sous le numéro 1454894;

c) La société anonyme régie par les lois de la République des Seychelles "Devereaux Distribution S.A.", établie et ayant son siège social à Victoria, Mahe, Oliaji Trade Center, 1st floor, (République des Seychelles) inscrite au "Registrar of International Business Companies" auprès de la "Seychelles International Business Authority" en tant que International Business Company sous le numéro 035843.

3. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée nomme:

- Monsieur Olivier PIHET, directeur de société, demeurant à F-78170 La Celle Saint Cloud, avenue de la Jonchère, 60, Résidence Elisée II, (France), comme représentant permanent de l'administratrice ci-avant mentionnée sub b), et

- Monsieur Pierre Laurent TELLE, directeur de société, demeurant à L-2356 Luxembourg, 22, rue de Pulvermuehl, comme représentant permanent de l'administratrice ci-avant mentionnée sub c).

4. La société anonyme "WURTH CONSULTING S.A.", établie et ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80498, est nommée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.

5. Le siège social est établi à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen, (L-1025 Luxembourg-B.P. 2540).

6. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Alfred POLOMSKI, préqualifié, aux fonctions:

- de président du conseil d'administration, et

- d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

7. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 août 2008. Relation GRE/2008/3468. — Cent cinquante-cinq euros 0,5%: 155,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008114912/231/254.

(080133266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

#### **Watchtech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 90.584.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26.08.2008.

Fiduciaire interrégionale s.a.  
14, Haaptstrooss - L-8720 Rippweiler  
Fiduciaire comptable  
Signature

Référence de publication: 2008113642/823/16.

Enregistré à Diekirch, le 22 août 2008, réf. DSO-CT00211. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080127788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

**Lab Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 51.687.

*Extract of the minutes of the Annual General Meeting of the Shareholders of Lab Services S.A. held on July 18th 2008*

The meeting reappoints the Directors for a new statutory term expiring at the date of the Annual General Meeting to be held in 2008.

The present Directors are:

- Mr Martin Cooke, Director, residing in County Galway, Republic of Ireland
- Mr Bernard Moreau, Director, residing in Sandweiler
- Mr Allan Patrick Lowe, Director, residing in Senningen
- Mrs Gillian Arcone, Director, residing in Münsbach
- Mr Mohamed Aihi, Administrative Director, residing in Moutfort
- Mr Michel Maggi, Technical Director, residing in Moutfort

The meeting reappoints Alexander J Davies Sàrl as "commissaire aux comptes" for a new statutory term expiring at the date of the next Annual General Meeting in 2008.

*Extrait (traduction) du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 18 juillet 2008*

L'assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs pour une nouvelle période statutaire se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Le conseil d'administration se compose de:

- Mr Martin Cooke, Directeur, demeurant à County Galway, Republic of Ireland
- Mr Bernard Moreau, Directeur, demeurant à Sandweiler
- Mr Allan Patrick Lowe, Directeur, demeurant à Senningen
- Mme Gillian Arcone, Directeur, demeurant à Münsbach
- Mr Mohamed Aihi, Directeur Administratif, demeurant à Mouttbrt
- Mr Michel Maggi, Directeur Technique, demeurant à Moutfort

L'assemblée décide de reconduire aux fonctions de commissaire aux comptes Alexander J Davies Sàrl pour une nouvelle période statutaire se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Certified true extract / Pour extrait conforme

Lab Services S.A.

Patrick Lowe

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008115322/520/38.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01035. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

**Hightly S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69B, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 79.846.

Les comptes annuels arrêtés en EUR au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

109718

Luxembourg, le 27/08/08.

Alain C. Strivay

Président du Conseil d'Administration, ADG

Référence de publication: 2008113653/7783/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00424. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

**GIE LuxTram, Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg C 76.

—  
*Extrait du Procès-verbal de la 13<sup>e</sup> Assemblée du 24 juillet 2008 approuvé le 14 août 2008*

Lieu/Heure: Siège du GIE LuxTram; 9.00 heures

Participants:

Monsieur Guy BESCH, Président, représentant de l'Etat

Monsieur Jean SCHILTZ, Vice-président, représentant de la Ville de Luxembourg

Monsieur Romain DIEDERICH, Représentant de l'Etat

Monsieur Patrick GILLEN, Représentant de l'Etat

Monsieur Georges MOLITOR, Représentant de l'Etat

Madame Maryse SCHOLTES, Représentant de l'Etat

Madame Michelle STEICHEN, Représentant de l'Etat

Monsieur Jean HOFFMANN, Représentant de la Ville de Luxembourg

Monsieur Thierry KUFFER, Représentant de la Ville de Luxembourg

Monsieur Edouard STREITZ, Représentant de la Ville de Luxembourg

Madame Martine VERMAST, Représentant de la Ville de Luxembourg

Monsieur Gilbert ZAHLES, Représentant de la Ville de Luxembourg

Monsieur Laurent DAHM, Secrétaire

Excusé:

Monsieur Frank REIMEN, Représentant de l'Etat

GIE LuxTram:

Monsieur Michel GOBEL, Gérant

Diffusion: Représentants des membres de l'Assemblée et Monsieur Gobel

*Extrait du point «7. Attribution du pouvoir de signature à Monsieur Gobel»*

Une proposition de texte servant à donner le pouvoir de signature à Monsieur Gobel et à insérer dans le procès-verbal est distribuée en réunion. L'Assemblée approuve le texte distribué et acte sa décision d'accorder à Monsieur GOBEL Michel, gérant du GIE LuxTram depuis le 28 avril 2008, domicilié professionnellement 19-21, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le pouvoir de signature à partir du 25 juillet 2008.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Pour extrait conforme

Laurent DAHM / Guy BESCH

Secrétaire / Président

Référence de publication: 2008115206/9359/39.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01752. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

**Argeal, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 52.456.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008113980/7712/11.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00378. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Argeal, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 52.456.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008113983/7712/11.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00381. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Deveen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 12, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 84.748.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe Martin

Gérant

Référence de publication: 2008113998/3381/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11023. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**ECM Czech Republic A.G., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.271.

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 août 2008:

- d'accepter la démission de M. Antonin Jakubse en tant que gérant de la Société;
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 et jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en l'an 2014, M. Kamil Ziegler, né le 22 mars 1962 à Ceska Lipa, résidant professionnellement à 1716/2B, Hvezdova, 14078 Prague (République Tchéque).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Pour avis conforme

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008114054/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10275. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Bureau comptable et fiscal Claudette Weidert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4238 Esch-sur-Alzette, 8, rue Léon Metz.

R.C.S. Luxembourg B 60.737.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Claudette Weidert

Gérante

Référence de publication: 2008113999/3381/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11083. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Adeline Institut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 54, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 94.086.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Adeline Schembri-Facca

Gérante

Référence de publication: 2008114000/3381/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11010. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Fondation Amiperas, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg G 14.

Solde comptes bancaires	01.01.2005	Solde comptes bancaires	31.12.2005
BCEE c.c. ....	17 574,43	BCEE c.c. ....	17 711,24
Fortis c.c. ....	4 618,58	Fortis c.c. ....	3 787,94
Dexia c.c. ....	2 455,78	Dexia c.c. ....	2 441,62
Dexia épargne ....	1 452,99	Dexia épargne ....	1 462,52
ING c.c. ....	3 512,32	ING c.c. ....	3 508,10
KBL c.c. ....	3 811,23	KBL c.c. ....	3 704,05
	<u>33 425,33</u>		<u>32 615,47</u>

**DECOMPTE DU RESULTAT 2005**

DEPENSES		RECETTES	
Fortis intérêts . . . . .	4,48	Don Amp. Leudelange . . . . .	1 000,00
Dexia intérêts . . . . .	14,16	Don Gordet . . . . .	100,00
KBL intérêts . . . . .	2,62	BCEE intérêts . . . . .	36,81
ING intérêts . . . . .	4,22	Dexia intérêts . . . . .	9,53
KBL frais de banque . . . . .	2,50	KBL intérêts . . . . .	<u>5,75</u>
Fortis divers . . . . .	<u>1 933,97</u>		
TOTAL . . . . .	1961,95	TOTAL . . . . .	1152,09
		PERTE DE L'EXERCICE . . . . .	809,86

Vérifié le 7.2.2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008115188/3943/28.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01631. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

**SLF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 59.398.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

*Pour la société*  
Paul DECKER  
*Notaire*

Référence de publication: 2008114002/206/13.

(080132164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 327.775,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 131.744.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX  
*Notaire*

Référence de publication: 2008114003/242/13.

(080131863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Clervaux - cité de l'image, association sans but lucratif.**

Siège social: L-9712 Clervaux, Château de Clervaux.  
R.C.S. Luxembourg F 7.702.

---

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le 11 juillet, les soussignées personnes physiques, à savoir:

1. Monsieur Yves AREND, fonctionnaire de l'État, demeurant à L-9710 Clervaux, 40, Grand-rue, luxembourgeois;
2. Monsieur Christian KAYSER, fonctionnaire communal, demeurant à L-9216 Diekirch, 20, am Broch, luxembourgeois;
3. Madame Mireille MEYER, employée privée, demeurant à L-9713 Clervaux, 16, rue Ley, luxembourgeoise;
4. Madame Anke REITZ, employée de l'Etat, demeurant à B-4780 Sankt Vith, Bahnhofstra e 5a, belge;
5. Monsieur Vic SEIL, employé privé, demeurant à L-9775 Weicherdange, Maison 40A, luxembourgeois;
6. Madame Katja THILL, fonctionnaire de l'État, demeurant à L-9712 Clervaux, 6, Montée de l'église, luxembourgeoise
7. Monsieur Camille TURMES, retraité, demeurant à L-9768 Reuler, Maison 24; luxembourgeois
8. Monsieur Mathieu VAN LAAR, indépendant, demeurant à L-9774 Ursfelt, 66, beim Schlass, luxembourgeois;
9. Madame Margot WAGNER, retraitée, demeurant à L-9706 Clervaux, 18, route d'Esborn, luxembourgeoise;

ont constitué entre elles et tous ceux qui y adhéreront à l'avenir, une association sans but lucratif dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination, siège et durée de l'association.**

- (1) L'association porte la dénomination «Clervaux - cité de l'image, association sans but lucratif»
- (2) Son siège est établi à Château de Clervaux, L-9712 Clervaux
- (3) L'association est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 2. Objet de l'association.**

(1) L'association a pour objet la promotion de Clervaux en tant que «cité de l'image» sur les plans local, régional, national et transfrontalier.

Ceci implique aussi la gestion, le développement et la promotion de l'offre culturelle et touristique de Clervaux.

- (2) Pour réaliser son objet, l'association coopère avec les organisations privées et publiques.

(3) L'association peut entreprendre toutes démarches, mesures et initiatives se rapportant directement ou indirectement à son objet défini ci-dessus.

L'association est neutre sur le plan idéologique, politique et confessionnel.

### **Art. 3. Composition de l'association.**

(1) L'association comprend des membres actifs, donateurs et honoraires.

(2) Seuls les membres actifs sont considérés comme membres au sens de la loi modifiée du 12 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

(3) Les personnes qui désirent devenir membres actifs de l'association présentent une demande écrite d'admission au conseil d'administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande. L'admission de membres actifs se fait par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. Les premiers membres actifs sont les comparants au présent acte. Ne peuvent devenir membre actif les personnes liées à l'asbl par un contrat de travail.

(4) La qualité de membre actif se perd:

(a) par démission volontaire;

(b) par exclusion prononcée par l'assemblée générale pour tout acte qui porte préjudice moral ou matériel à l'association ou pour non-respect des statuts, des règlements pris en exécution des statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale.

L'exclusion d'un membre actif ne peut être décidée que par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix sur proposition du conseil d'administration.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social de l'association.

(5) Le nombre de membres actifs est illimité, sans pouvoir être inférieur à cinq (5). Parmi les membres actifs figure obligatoirement un membre en fonction du collège échevinal de la commune de Clervaux.

(6) La qualité de membre donateur est conférée aux personnes physiques ou morales qui, sans pouvoir prendre part aux activités de l'association, lui ont apporté leur appui moral.

(7) Les membres honoraires regroupent des personnes ou des institutions qui ont acquis des mérites particuliers dans la promotion des buts visés par l'association.

**Art. 4. Réunion de l'assemblée générale.** L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice social; la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour sont portés à la connaissance des membres par lettre simple au moins dix jours avant la date de la réunion.

**Art. 5. Composition de l'assemblée générale.** L'assemblée générale se compose de tous les membres actifs. Chaque membre peut donner pouvoir, par procuration écrite, à un autre membre actif pour le représenter lors des délibérations. Chaque membre ne peut détenir qu'une seule procuration.

Les membres honoraires et donateurs y ont voix consultative.

**Art. 6. Objets soumis à la délibération de l'assemblée générale.** Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour:

(a) la modification des statuts;

(b) la nomination et la révocation des administrateurs;

(c) l'approbation des budgets et des comptes;

(d) la dissolution de l'association.

**Art. 7. Assemblée générale extraordinaire.** Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée sur décision du conseil d'administration ou sur demande écrite et motivée d'un cinquième des membres actifs au moins. Dans ce dernier cas, l'assemblée doit se réunir dans le délai d'un mois à partir du dépôt de la demande.

### **Art. 8. Quorum, majorité.**

(1) Les assemblées ne peuvent délibérer valablement que si la majorité des membres actifs est présente ou représentée, sauf en cas de modification des statuts où les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif sont applicables.

(2) Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. Tous les procès-verbaux et résolutions de l'assemblée générale sont consignés dans un registre spécial conservé au siège de l'association où tous les membres peuvent en prendre connaissance.

### **Art. 9. Le conseil d'administration.**

(1) L'association est administrée par un conseil d'administration, composé de cinq administrateurs au moins et de dix administrateurs au plus, parmi lesquels figure au moins un membre en fonction du collège échevinal de la commune de Clervaux. Chaque administrateur dispose d'une voix.

(2) L'assemblée générale élit le conseil d'administration parmi ses membres actifs et ce pour la durée de deux ans.

Chaque année le conseil d'administration est renouvelé par moitié. Par dérogation la moitié des administrateurs élus à l'assemblée générale extraordinaire qui suit la constitution de l'association auront un mandat de trois ans.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un responsable des relations publiques qui forment le bureau exécutif de l'association.

(3) En cas de vacance de postes, il sera pourvu au remplacement lors de la prochaine assemblée générale ordinaire. En cas de vacance du poste de président, il sera pourvu à son remplacement, suite à une assemblée générale extraordinaire, convoquée dans le mois suivant, en vue de compléter le conseil d'administration. Pendant son absence, les fonctions de président sont assumées par le vice-président ou à défaut par l'administrateur désigné par le conseil d'administration

(4) Les administrateurs sont élus à la majorité simple des voix présentes ou représentées. Il est fait un scrutin particulier pour chaque poste à pourvoir. Les administrateurs sont rééligibles.

(5) Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou en son absence, du vice-président, aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins quatre fois par an. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des votants. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace l'emporte.

(6) Un administrateur ne peut valablement se faire représenter au conseil d'administration que par un autre membre du conseil d'administration muni d'une procuration écrite, qui ne peut toutefois détenir plus d'une procuration.

(7) Chaque fois qu'il le juge nécessaire, le Conseil d'administration peut inviter des experts à ses réunions. Les experts n'ont pas le droit de vote.

#### **Art. 10. Rapports de gestion.**

(1) Outre le compte de l'exercice écoulé, le conseil d'administration est tenu de présenter à l'assemblée générale annuelle des rapports détaillés sur la gestion des affaires.

(2) Le trésorier établira un rapport écrit à soumettre, tout comme les livres de compte, à l'examen de deux réviseurs de compte ou d'une fiduciaire agréée à désigner par l'assemblée générale.

#### **Art. 11. Représentation de l'association.**

(1) A l'égard des tiers l'association est engagée valablement par la signature conjointe du président ou de celui qui le remplace et d'un membre du bureau exécutif.

(2) Les engagements financiers de l'association ne peuvent être exécutés que par la signature conjointe du président ou de celui qui le remplace et d'un membre du bureau exécutif.

(3) Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers pour les affaires courantes.

**Art. 12. Règlement d'ordre intérieur.** Le conseil d'administration peut se donner un règlement d'ordre intérieur, soumis au vote de l'assemblée générale.

#### **Art. 13. Les recettes de l'association.** Les recettes de l'association comprennent:

- (a) les dons et legs;
- (b) les subventions de l'Etat, de la commune de Clervaux et autres;
- (c) les recettes de toute nature provenant de l'activité de l'association;
- (d) toutes les ressources compatibles avec sa capacité civile.

#### **Art. 14. Comptabilité.**

(1) Il est tenu une comptabilité faisant apparaître les dépenses et les recettes, ainsi que le résultat d'exploitation. L'excédent des recettes revient à l'association.

(2) L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

(3) Exceptionnellement le premier exercice commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

#### **Art. 15. Modification des statuts et dissolution.**

(1) Les modifications aux statuts et la dissolution se feront conformément aux prescriptions légales.

(2) En cas de dissolution de l'association, son actif sera affecté après apurement du passif à l'administration communale de Clervaux.

**Art. 16. Renvoi à la loi.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Signé: Monsieur Yves AREND, Monsieur Christian KAYSER, Madame Mireille MEYER, Madame Anke REITZ, Monsieur Vic SEIL, Madame Katja THILL, Monsieur Camille TURMES, Monsieur Mathieu VAN LAAR, Madame Margot WAGNER.

Clervaux, le 11 juillet 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008115202/801144/136.

Enregistré à Diekirch, le 11 août 2008, réf. DSO-CT00098. - Reçu 474,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080133373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

**WESTVACO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 82.110.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52714 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008114004/211/11.

(080132183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Freileitungsbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 2A, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 62.299.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph GLODEN

Notaire

Référence de publication: 2008114005/213/11.

(080132201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Serifali JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2008.

*Pour la société*

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008114006/206/13.

(080132274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**FB Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.424.

## EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 14 août 2008 à 10 heures au siège social que:

1. suite à la scission de la Fiduciaire FRH Sàrl (anc. Fiduciaire Reuter-Wagner & associés Sàrl), la Fiduciaire Cabexco Sàrl, demeurant à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée statutaire de 2013.

2. le mandat des administrateurs, M. Jean-Paul Goerens, Mme Beatriz Garcia et Mme Colette Wohl, tous demeurant au 5, bd Royal, L-2449 Luxembourg, est renouvelé jusqu'au jour de l'assemblée statutaire de 2013.

Pour Extrait Sincère et Conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008114063/312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00280. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Bosting Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 140.449.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52559 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2008114014/211/11.

(080131993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Famaplast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4485 Soleuvre, 40, rue de Sanem.  
R.C.S. Luxembourg B 12.522.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2008114018/236/11.

(080132110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Café-Pizzeria Tomela s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 32, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 47.722.

Le bilan rectificatif 2006 (rectificatif du dépôt du bilan 2006 déposé le 21/01/2008 no L080010218.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008114030/680/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12822. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Invista Real Estate Opportunity Fund Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 136.326.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 août 2008 a pris la décision suivante:

Nomination au poste de gérant avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée, de Madame Maria Canavan, née le 1<sup>er</sup> octobre 1967 à Dublin et résidant au 3rd Floor Regent House, 16-18 Ridgeway Street, Douglas, Isle of Man IM1 1EN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Signature  
Le mandataire

Référence de publication: 2008114074/7491/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00230. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Golden Hope Investments (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 815.250,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.946.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114039/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00180. - Reçu 40,0 euros.*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Hotel du Vin Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.951.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114040/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00177. - Reçu 32,0 euros.*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Malmaison Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.952.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114041/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00175. - Reçu 32,0 euros.*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Eurobuild Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 110.503.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

*Pour EUROBUILD INVESTMENT S.A., Société Anonyme*  
Experta Luxembourg, Société Anonyme  
Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008114053/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12933. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080131840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Dexia LdG Banque S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 129.679.

Par décision du Conseil d'administration prise par voie circulaire en date du 18 janvier 2008, a été nommé réviseur externe de Dexia LdG Banque S.A., en remplacement de PricewaterhouseCoopers, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et pour une durée d'un an:

Deloitte S.A., RCS Luxembourg B 67895, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 août 2008.

*Pour Dexia LdG Banque S.A., société anonyme*  
Dexia Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme  
Nathalie Vion / Simone Wallers

Référence de publication: 2008114045/6/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11976. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080131675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 800.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 130.818.

En date du 28 juillet 2008, l'associé unique de la Société a changé de dénomination sociale.  
Dorénavant la dénomination sociale de l'associé unique sera 3i Infrastructure plc.

POUR PUBLICATION

*Pour Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l.*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008114049/1649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09947. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080131697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Ost Bazar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5553 Remich, 22, Quai de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 62.531.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 8 novembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société OST BAZAR S.A.R.L. avec le siège social à L-5553 Remich, 22, Quai de la Moselle.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY juge, et liquidateur Maître Sanae IGRI, avocat à la Cour, demeurant à L-1330 Luxembourg, 26 boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 28 novembre 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

109728

Pour extrait conforme  
M<sup>e</sup> Sanae IGRI  
Le liquidateur

Référence de publication: 2008114157/6728/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01156. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**ArcStore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 80.500.

*Extract of the minutes of the Annual General Meeting of the Shareholders of ArcStore S.A. held on July 18th 2008*

The meeting reappoints the Directors for a new statutory term expiring at the date of the Annual General Meeting to be held in 2008.

The present Directors are:

- Mr Martin Cooke, Director, residing in County Galway, Republic of Ireland
- Mr Bernard Moreau, Director, residing in Sandweiler
- Mr Allan Patrick Lowe, Director, residing in Senningen
- Mrs Gillian Arcone, Director, residing in Münsbach
- Mr Mohamed Aïhi, Administrative Director, residing in Moutfort
- Mr Michel Maggi, Technical Director, residing in Moutfort

The meeting reappoints Alexander J Davies Sàrl as "commissaire aux comptes" for a new statutory term expiring at the date of the next Annual General Meeting in 2008.

*Extrait (traduction) du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 18 juillet 2008*

L'assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs pour une nouvelle période statutaire se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Le conseil d'administration se compose de:

- Mr Martin Cooke, Directeur, demeurant à County Galway, Republic of Ireland
- Mr Bernard Moreau, Directeur, demeurant à Sandweiler
- Mr Allan Patrick Lowe, Directeur, demeurant à Senningen
- Mme Gillian Arcone, Directeur, demeurant à Münsbach
- Mr Mohamed Aïhi, Directeur Administratif, demeurant à Moutfort
- Mr Michel Maggi, Directeur Technique, demeurant à Moutfort

L'assemblée décide de reconduire Alexander J Davies Sàrl aux fonctions de commissaire aux comptes pour une période statutaire se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Certified true extract / Pour extrait conforme  
ArcStore S.A.  
Allan Patrick Lowe  
Administrateur délégué

Référence de publication: 2008115323/520/38.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01039. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

---